

PROCÈS-VERBAL
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil d'administration

**Procès-verbal de la séance
régulière du conseil d'administration
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 22 juin 2022 à 19 h 30,
à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport,
Québec (Québec) G3K 1X5
et en visioconférence sur la plateforme Zoom**

SONT PRÉSENTS

M ^{me} Francine Dion	Présidente
M ^{me} Julie Labonté	Secrétaire
M. Jean Thibault	Trésorier
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Sylvain Gaumont	Administrateur
M. Charles Gillespie	Administrateur
M ^{me} Jane Hicks	Administrateur
M. Stéphane Martin	Administrateur
M ^{me} Bianca Dussault	Conseillère municipale

EST ABSENT

M. Marc-André Ducharme	Administrateur
------------------------	----------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien

3 citoyens sont présents à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

Vous êtes conviés à la sixième séance régulière de l'année 2022 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 22 juin 2022, à 19 h 30, en simultané à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5, et en visioconférence sur la plateforme Zoom.

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 31 |
| 3. Cooptation d'un nouvel administrateur | 19 h 32 |
| 4. Période d'information de la conseillère municipale | 19 h 35 |
| 5. Questions et commentaires du public | 19 h 50 |
| 6. Réaménagement de la base de plein-air et patrimoine | 20 h 05 |
| 7. Retour sur l'atelier du 2 juin 2022 sur la révision du fonctionnement
et des pratiques des conseils de quartier | 20 h 15 |
| 8. Discussion : comment le conseil de quartier peut consulter par lui-même | 20 h 25 |
| 9. Suivi du comité de sécurité routière | 20 h 35 |
| 10. Discussion et résolution : suggestion table de consultation vélo | 20 h 40 |
| 11. Étalement urbain et tramway | 20 h 55 |
| 12. Gestion de la page Facebook | 21 h 05 |
| 13. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 18 mai 2022 | 21 h 10 |
| 14. Information, correspondance et trésorerie | 21 h 15 |
| 15. Varia | 21 h 20 |
| 16. Levée de l'assemblée | 21 h 25 |

Francine Dion
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :
Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418-641-6411, poste 3249, jean-sebastien.mathon@ville.quebec.qc.ca

22-06-01 Ouverture de l'assemblée

À 19 h 30, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

22-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Charles Gillespie, appuyé par M. Maxime Falardeau, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

22-06-03 Cooptation d'un nouvel administrateur

Afin de combler le poste vacant de membre coopté, M. Jean-Sébastien Mathon dépose le dossier de candidature de M. Benoît Duchesne qui est en conformité avec les règlements régissant les conseils de quartier. Le candidat se présente.

Résolution CQVB-22-CA-28

Il est proposé par M^{me} Francine Dion, appuyée par M. Stéphane Martin, que M. Benoît Duchesne soit accepté comme membre coopté du conseil de quartier de Val-Bélair jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

22-06-04 Période d'information de la conseillère municipale

M^{me} Bianca Dussault informe les administrateurs qu'elle a eu l'occasion de faire valoir les besoins du quartier lors d'une rencontre prébudgétaire avec l'administration Marchand. Les résultats de ses demandes seront connus en décembre prochain, lors de l'adoption du budget 2023.

Elle invite la population à participer en grand nombre à l'événement *Bel-air de fête* prévu ce 25 juin.

Concernant la patinoire couverte, elle précise que les démarches se poursuivent et que les résultats sont attendus prochainement.

Enfin, elle souligne le partenariat entre l'Académie de Boxe et la Maison des jeunes, pour l'inscription à des cours de boxe.

22-06-05 Questions et commentaires du public

Un citoyen déplore le manque de sécurité pour la circulation à vélo sur le chemin Bélair et la difficulté de cohabitation entre les véhicules et les cyclistes. La présidente le réfère d'abord au 311 pour adresser une plainte officielle à la Ville de Québec.

22-06-06 Réaménagement de la base de plein-air et patrimoine

Les membres accueillent M. Raymond Falardeau du Club d'astronomie IO de Val-Bélair. Ce dernier rappelle que l'observatoire du club est situé sur les terrains de la Base de plein-air La Découverte depuis de nombreuses années et que, jusqu'à maintenant, aucune demande de consultation dans le projet de réaménagement de la base de plein-air ne leur a été adressée. Il décrit certains des éléments à prendre en compte pour permettre au club d'exercer ses activités, notamment le contrôle de l'éclairage environnant et la stabilité du télescope. Compte tenu des paramètres particuliers de leur observatoire, le club souhaiterait être partenaire dans l'élaboration du projet.

Aussi, la présidente aborde brièvement l'historique de la création de la base de plein-air et fait savoir que selon les premiers plans de réaménagement de l'endroit, il est prévu de démolir la chapelle, un élément important du patrimoine. Elle a déjà fait certaines représentations auprès de la Ville de Québec pour les sensibiliser à l'importance de garder des éléments rappelant l'histoire de la base de plein-air.

Une période d'échange entre les administrateurs s'ensuit. Il en ressort le souhait que, tant le conseil de quartier que les différents organismes qui utilisent la base de plein-air, puissent être impliqués dans le projet de réaménagement.

Résolution CQVB-22-CA-29

Sur proposition de M^{me} Francine Dion, dûment appuyée par M. Charles Gillespie, il est résolu que le conseil de quartier de Val-Bélair demande à la Ville de Québec :

- **De préserver certains éléments du patrimoine lors du réaménagement de la Base de plein-air La Découverte, et ce, par respect pour les premiers fondateurs, et d'y prévoir un espace dédié à l'histoire des lieux;**
- **D'impliquer le conseil de quartier et tous les organismes qui utilisent la Base de plein-air La Découverte dans le processus de réaménagement des lieux;**
- **D'impliquer le Club d'astronomie IO dans le réaménagement de la Base de plein-air La Découverte et de lui donner un espace vital pour l'observation et favoriser son travail d'éducation auprès des citoyens.**

Considérant qu'à l'origine, la Base de plein-air appartenait au Patro Saint-Vincent-de-Paul et qu'elle était connue sous le nom de la Colonie de vacances du P'tit Frère Wifrid Sauvageau (1897-1980) qui amenait les enfants pauvres de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul de Québec pour passer leurs journées d'été dans la nature;

Considérant que le Frère Sauvageau a construit l'édifice de la chapelle comme lieu de rassemblement avec des dons qu'il quêtait dans les édifices du gouvernement, qu'elle a possiblement été construite avec du bois coupé sur place et des ouvriers locaux, et que la cloche appelle encore les rassemblements des enfants pour la fin de journée;

Considérant que le territoire de la Base de plein-air a été remis à la Ville de Val-Bélair qui a poursuivi les activités de terrain de jeu en été pour les enfants de la ville et de ski de fond en hiver;

Considérant que la Ville de Québec a bonifié les activités sur le territoire en toutes saisons et qu'elle veut développer un projet de construction pour l'amélioration des installations en détruisant ladite chapelle;

Considérant le souhait du conseil de quartier d'être impliqué dans le projet de réaménagement de la Base de plein-air;

Considérant l'importance d'inclure le Club d'astronomie IO dans le réaménagement de la Base de plein-air considérant la complexité de son installation;

Considérant que le Club d'astronomie IO présente un élément éducatif unique par son caractère qui demande un espace sans éclairage nuisible afin de pouvoir utiliser son télescope pour scruter le ciel et faire observer les planètes aux citoyens.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

La conseillère municipale rassure les administrateurs à l'effet que la consultation des organismes est prévu, en temps opportun, et que les équipes étudieront la possibilité de conserver la chapelle dans l'aménagement.

Enfin, devant le souhait des administrateurs, une visite de l'observatoire sera organisée durant la période estivale.

22-06-07 Retour sur l'atelier du 2 juin 2022 sur la révision du fonctionnement et des pratiques des conseils de quartier

Le 2 juin dernier, M^{mes} Francine Dion et Jane Hicks, de même que M. Sylvain Gaumond ont participé à un atelier sur la révision du fonctionnement et des pratiques des conseils de quartier. À cette occasion, ils ont pu échanger avec des représentants des autres conseils de quartier et comparer les façons de faire, qui diffèrent d'un secteur à l'autre.

En réponse à la question d'un citoyen relativement au mandat des conseils de quartier, il est rappelé que le conseil de quartier n'a pas de pouvoir décisionnel, mais qu'il peut adresser des recommandations à la Ville, par voie de résolution. De plus, les conseils de quartier font l'objet d'une écoute attentive de la part de l'administration et chaque résolution obtient une réponse, qu'elle soit positive ou non.

22-06-08 Discussion : comment le conseil de quartier peut consulter par lui-même

M. Jean-Sébastien Mathon explique qu'il est possible pour les conseils de quartier d'engager des consultations, lesquelles doivent répondre à certaines conditions, à savoir :

- La consultation doit concorder avec les priorités annuelles;
- La consultation doit être utile, en lien avec le quartier et une reddition de compte devra être faite;
- Le sujet de la consultation doit être en lien avec le mandat du conseil de quartier et ne doit pas aller à l'encontre des orientations de la Ville;
- Il doit y avoir une intention suivant la consultation pour amener des changements.

Il décrit aussi les moyens de communication possibles pour rejoindre les citoyens :

- Distribution de dépliants porte à porte;
- Consultation en ligne;
- Atelier participatif;
- Séance ordinaire ou extraordinaire du conseil de quartier.

Il répond par la suite aux questions des administrateurs, de manière satisfaisante.

22-06-09 Suivi du comité de sécurité routière

M. Stéphane Martin précise que l'organisation de l'activité avance tranquillement. Le comité de travail, composé M^{me} Francine Dion, M. Marc-André Ducharme et lui-même s'est réuni récemment. Aussi, les directions de l'École la Myriade et de l'École de l'Orée-des-Bois ont été rencontrées, et de belles idées d'activités ont été proposées. Par ailleurs, l'École de la Chanterelle participera financièrement au projet mais ne souhaite pas s'impliquer dans l'organisation.

Parmi les activités à venir, outre la journée de sensibilisation aux angles morts, des t-shirts avec des messages de sensibilisation seront imprimés, de même que des pancartes rappelant de ralentir.

Le comité poursuivra l'organisation des différentes activités au cours de la période estivale.

22-06-10 Discussion et résolution : suggestion table de consultation vélo

La présidente a offert un tour du quartier de Val-Bélair à des représentants de la Table de Concertation Vélo afin de leur présenter le réseau cyclable.

De plus, les administrateurs soulèvent plusieurs difficultés rencontrées pour la circulation à bicyclette, notamment que plusieurs voies cyclables ne sont pas interconnectées, la mauvaise

qualité de la chaussée, et la difficulté de circuler de manière sécuritaire. La vitesse de certains équipements électriques sur la piste cyclable est également soulignée.

Suivant cette période d'échanges, la présidente présente un projet de résolution

Résolution CQVB-22-CA-30

Sur proposition de M^{me} Francine Dion, dûment appuyée par M. Benoît Duchesne, il est résolu que le conseil de quartier de Val-Bélair demande à la Ville de Québec :

- **D'étudier les alternatives et de développer un plan d'implantation pour un réseau cyclable permettant de mieux relier les différents quartiers du Nord-Ouest de la Ville de Québec, d'ajouter certains axes cyclables dans le quartier de Val-Bélair et de développer des liens cyclables autour des écoles. Ce plan devrait aussi inclure la mise à niveau des bandes cyclables existantes qui sont hors normes. À cet effet, le conseil de quartier soumet quelques réflexions à la Ville qui sont annexées à cette résolution;**
- **De transmettre la présente résolution, son annexe ainsi que les documents requis accompagnés d'une lettre sous la signature de la présidente aux personnes suivantes : M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente, M. François Trudel, directeur de la Division de la planification du territoire ainsi qu'au conseiller, M. Pierre-Luc Lachance, vice-président du comité exécutif et responsable du transport, et aux conseillères, M^{mes} Mélissa Coulombe-Leduc, responsable du patrimoine, de l'urbanisme et du tourisme, et Bianca Dussault.**

Considérant que le conseil de quartier de Val-Bélair s'intéresse depuis plusieurs années aux questions de mobilité qui intègrent des éléments relatifs au confort et à la sécurité des piétons et cyclistes, à l'efficacité du transport en commun et à la réduction des problématiques (bruit, pollution, excès de vitesse) liées au volume de trafic des véhicules motorisés;

Considérant qu'il est essentiel d'adopter une nouvelle vision de la mobilité qui favorisera les options de mobilité les plus actives et qui limitera l'accroissement de la circulation de véhicules;

Considérant que le quartier n'a actuellement qu'un seul lien cyclable qui le relie au reste du réseau cyclable de la Ville de Québec (corridor des Cheminots) et que celui-ci se situe à la limite Nord-Est du quartier, ce qui le rend inefficace pour le transit en vélo vers d'autres quartiers situés au Sud et au Sud-Est de Val-Bélair;

Considérant qu'il est essentiel que les citoyens de Val-Bélair disposent d'options de mobilité active vers le quartier de l'Aéroport et celui Des Châteliers (avec une importance particulière aux institutions et commerces situés le long du boulevard l'Ormière et du Parc Industriel Chauveau – Espace Innovation);

Considérant qu'il est important de favoriser la circulation active, notamment à vélo à proximité des écoles pour offrir une alternative aux parents souvent pressés qui déposent les enfants en automobile avec les risques associés à la présence de véhicules lourds et rapides près des enfants à pied ou à vélo.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

22-06-11 Étalement urbain et tramway

La présidente fait un bref résumé de la rencontre de consultation sur le projet de tramway à laquelle elle a participé. Elle mentionne avoir profité de l'occasion pour échanger avec des représentants concernant l'augmentation de la circulation dans le quartier, l'étude de circulation demandée, les circuits d'autobus offerts et l'ajout d'un parc-o-bus. Les administrateurs partagent leur préoccupation concernant la desserte en transport en commun qui ne s'accroît pas au même rythme que les développements immobiliers, de même que la limitation des accès possibles à l'Autoroute Henri-IV.

La présidente dépose un projet de lettre qu'elle souhaite déposer au prochain conseil d'arrondissement. Les membres lui transmettront leurs commentaires d'ici là.

Résolution CQVB-22-CA-31

Sur proposition de M. Benoît Duchesne, dûment appuyé par M. Sylvain Gaumond, il est résolu que le conseil de quartier de Val-Bélair écrive une lettre ouverte concernant l'étalement urbain.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

22-06-12 Gestion de la page Facebook

Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

22-06-13 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 18 mai 2022

Résolution CQVB-22-CA-32

Il est proposé par M. Charles Gillespie, appuyé par M. Stéphane Martin, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022 tel que rédigé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

En suivi de la dernière réunion, un administrateur rappelle l'importance, dans le réaménagement du skatepark et de la possibilité d'avoir une patinoire couverte, de prévoir les espaces nécessaires pour l'organisation d'activités culturelles, comme l'événement *Bel-air de fête*.

22-06-14 Information, correspondance et trésorerie

Information

Les démarches se poursuivent dans le but d'organiser une visite de la caserne de pompiers et de l'usine de traitement des eaux.

Correspondance

Depuis la dernière réunion, M^{me} Francine Dion et la Ville de Québec ont transmis quelques documents d'information aux membres, notamment :

- Le guide du participant pour la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier;
- Un avis du ministère des Transports pour la reconstruction du pont sur la rue Hélène;
- Une publicité pour la tenue des consultations publiques pour le projet de tramway;
- Une invitation au Rendez-vous Collectivités viables, le 22 juin 2022, sur le thème « Réussir les transitions pour réduire notre empreinte »;
- La publication d'un appel d'offres pour une étude de circulation dans le quartier de Val-Bélair;
- L'avis de convocation et le compte rendu de la dernière rencontre de la Table de Concertation Vélo.

Trésorerie

Le solde du compte était de 4 471,22 \$ au 31 mai 2022, la subvention pour la réalisation du projet de sécurité routière ayant été reçue.

Résolution CQVB-22-CA-33

Il est proposé par M^{me} Jane Hicks, appuyée par M. Stéphane Martin, d'autoriser le paiement d'un montant de 95 \$ (chèque # 226) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance du mois de mai 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

22-06-15 Varia

M. Jean-Sébastien Mathon recueille les commentaires des membres sur la formule hybride de la rencontre de ce jour. Un autre essai sera réalisé en septembre prochain et la salle sera disposée différemment, de manière à faciliter la compréhension des participants à distance.

22-06-16 Levée de l'assemblée

À 22 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M^{me} Francine Dion, présidente.

Signature autorisée

Francine Dion, présidente